



## Informations diverses



Du 03 mars 2021

N° 13

### Information importante :

Le Secrétariat du Comité 77 est assuré les :

~~Lundi Jeudi et Vendredi de 9h00 à 17h30  
Mardi de 9h15 à 15h45~~

Au vu de la situation sanitaire le secrétariat du Comité sera tenu en télétravail à compter du 14 janvier 2021

Adresses emails indispensables pour communiquer :

**Comité 77** : natation77@orange.fr

**Président du Comité** : president.cdnatation77@orange.fr

**Trésorier** : pego.segret@wanadoo.fr

**Secrétaire général** : secretaire-ge.natation77@orange.fr

**Commission Sportive** : nat-courses.natation77@orange.fr

**Commission des Officiels** : pego.segret@wanadoo.fr

**Commission E.N.F** : enf.natation77@orange

Pour toutes questions ou demandes vous utilisez les mails :  
natation77@orange.fr ou compta.natation77@orange.fr

**Attention** : il est nécessaire de respecter les horaires du couvre-feu (retour à domicile au plus tard à 18h en France métropolitaine et Corse).



### Prochain Comité Directeur

Le Comité Directeur du Comité Départemental de Natation est convié à une réunion en visio-conférence :

**Le Vendredi 12 mars 2021  
à 19h00**

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)





### Réunion du Bureau Du Comité Départemental de Natation en visioconférence

**Samedi 26 février 2021**

**Présents :** Patrick ASHFORD – Pierre LOUBIERE – Patrick SOULIE - Franck BENAZET -  
Brigitte FONTAINE - Angélo GIUSEFFI - Pierre SEGRET

#### Compte rendu :

- Retour sur le déroulement de l'Assemblée Générale du Comité.

Pour une première en visioconférence, il s'avère que l'on a un bon retour des clubs sur la tenue de l'Assemblée Générale.

Suite à nos débats nous avons proposé une pétition concernant la réouverture des piscines, celle-ci a été signée par les présidents de clubs. Au moment de l'envoi celle-ci était paraphée **par 25 clubs sur 27 affiliés.**

Un autre élément avait été abordé : mettre en place un formulaire qui servent de recensement de toutes les activités que proposent nos clubs. Cette demande est faite car aujourd'hui de nouvelles approches sont mise en avant (aisance aquatique) en direction des 4 à 6 ans.

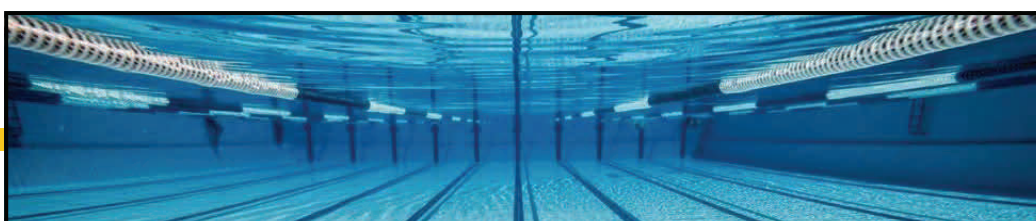
Une fois le formulaire établi demandé à Marie Pierre de l'envoyé aux Présidents de Clubs.

Une question est posé concernant les piscines types Tournesol qui peuvent être découvertes à moitié, si celle-ci rentre dans le cadre des piscines dites extérieures. Ce n'est pas le Comité qui peut amener une réponse, ce sont les municipalités ou les agglomérations sous le couvert du Préfet qui doit confirmer l'accès à ces installations.

- Le point sur les licences sur la saison 2020/2021.

#### Point prise de licences au 25 février 2021

			2021	2020
1	AQUA CLUB PONTAULT-ROISSY (1437)	SEINE-ET-MARNE (1698)	547	602
	AQUA SPORT DALMATIA (1782)	SEINE-ET-MARNE (1698)		26
2	AQUATIC CLUB CLAYE-SOUILLY (1446)	SEINE-ET-MARNE (1698)	312	99
3	AS EMERAINVILLE (1072)	SEINE-ET-MARNE (1698)	56	76
4	AS LE PLESSIS-SAVIGNY (1090)	SEINE-ET-MARNE (1698)	52	582
5	AS NS LES AQUARINES (1397)	SEINE-ET-MARNE (1698)	106	157







## INFO FLASH

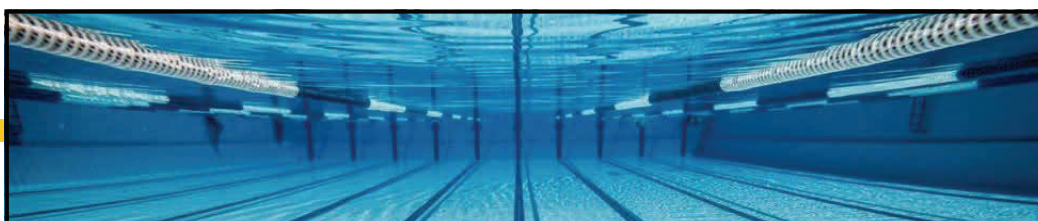
6	ASS DES SPORTS DE CHELLES (1947)	SEINE-ET-MARNE (1698)	235	334
7	C.A.N SAINT-FARGEAU PONTIERRY (1017)	SEINE-ET-MARNE (1698)	137	318
8	C.N DU VAL D'EUROPE (3013)	SEINE-ET-MARNE (1698)	64	234
9	C.N OZOIR-LA-FERRIERE (1946)	SEINE-ET-MARNE (1698)	153	222
10	C.S MONTERELAIS NATATION (2470)	SEINE-ET-MARNE (1698)	84	297
11	CN FONTAINEBLEAU-AVON (648)	SEINE-ET-MARNE (1698)	7	335
12	CN MELUN VAL DE SEINE (1735)	SEINE-ET-MARNE (1698)	648	766
13	CN VAL MAUBUEE (964)	SEINE-ET-MARNE (1698)	84	832
14	CND LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (1096)	SEINE-ET-MARNE (1698)	7	71
15	COMBS NATATION (802)	SEINE-ET-MARNE (1698)	146	
16	COULOMMIERS NATATION (222)	SEINE-ET-MARNE (1698)	219	261
17	CS MEAUX NATATION (606)	SEINE-ET-MARNE (1698)	284	311
18	LAGNY-SUR-MARNE NATATION (827)	SEINE-ET-MARNE (1698)	380	430
	LE MÉE-SUR-SEINE NATATION (834)	SEINE-ET-MARNE (1698)		69
19	LES SIRENES D'OZOIR (1950)	SEINE-ET-MARNE (1698)	63	59
20	MOISSY SPORT NATATION (1740)	SEINE-ET-MARNE (1698)	252	278
21	NANGIS NATATION (927)	SEINE-ET-MARNE (1698)	296	353
22	PROVINS NATATION (1122)	SEINE-ET-MARNE (1698)	267	295
23	TRI-AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU (3255)	SEINE-ET-MARNE (1698)	7	
24	US JEUNESSE MITRY-MORY (831)	SEINE-ET-MARNE (1698)	154	108
25	US VAIRES (780)	SEINE-ET-MARNE (1698)	236	309
26	USNSP NEMOURS (923)	SEINE-ET-MARNE (1698)	107	186
27	USVEC VAIRES SUR MARNE (3027)	SEINE-ET-MARNE (1698)	69	76

4972	7686
------	------

**Soit 2714 licences en moins**

La situation de prise de licences pour cette saison très perturbée par la crise sanitaire nous amène à nous livrer à une première analyse :

- de plus en plus de clubs du 77 sont la dynamique du 100% licences : exemple Aquatic Club Claye Souilly passe de 99 à 312 licenciés.
- sur les 2714 licences en moins certains gros clubs n'ont pas encore licencié en attente d'une reprise.
- le point noir ce sont les plus de 18 ans qui pour une large majorité n'ont pas eu d'activité depuis 14 mois.
- le 77 n'est pas forcément le Comité le plus touché au niveau recul du nombre de licenciés soit environ 34% en moins.
- il y a peut être une solution pour certains clubs c'est de prendre pour leurs adhérents une licence sport pour tous avec la possibilité en cas reprise en cliquant sur migration pour transformer celle-ci en compétition.





- Le point sur la Commission des Officiels

Pierre S a participé à la visioconférence de la Commission des Officiels de la Ligue I.D.F.

Il fait part du problème concernant les Officiels A et B stagiaires qui n'ont pas validé la partie pratique sur le bord des bassins.

Les anciens Officiels A et B stagiaires pour eux il est nécessaire afin de valider leurs nouveaux titres de passer la partie pratique au bord du bassin.

La commission des Officiels travaille à l'élaboration de power point pour dispenser les formations en visioconférence car il faut tenir compte de la réforme fédérale concernant les officiels.

Il fait part d'une demande d'un club d'officiels pour une prise de temps, il est rappelé que pour ses prises de temps ce sont les officiels du club qui doivent mettre en place leur jury pour éviter un brassage.

- Les Formations E.N.F

Suite à l'Assemblée Générale et l'intervention de Thibault REGNIER la commission E.N.F va proposer des formations en visioconférence.

Ce qu'il faut savoir c'est que le Comité du 95 a établi un calendrier sur les 3 niveaux, donc il faut maintenant se lancer à notre tour.

Un premier essai va être mis en place pour par la suite mettre en place un calendrier de formations.

- Héros Military Games

Retour de la réunion de présentation de cet évènement international, national qui va se dérouler sur notre territoire la Seine et Marne.

À l'initiative du ministère des Armées, la **France** accueillera, du **19 septembre au 25 septembre 2022**, la première édition des **Heroes Military Games**.

Une compétition sportive militaire internationale qui regroupera 800 athlètes en provenance d'une trentaine de pays.

Ces derniers évolueront en binômes composés d'un militaire valide et d'un militaire blessé de guerre. Chacun des binômes devra, à l'image d'un **décathlon**, participer aux dix épreuves prévues au programme.

Le programme sera le suivant au niveau des épreuves : **Voile, Aviron, Canoë kayak, Natation, Course d'Orientation, Judo, Athlétisme, Laser run, Tir à l'Arc, Volley assis.**

**La natation aura pour site la Piscine de Melun en bassin de 50m**

La natation en fonction du programme se déroulera :

**Le jeudi 22 septembre 2022**

- Matin

- Après midi

**Samedi 24 septembre 2022**

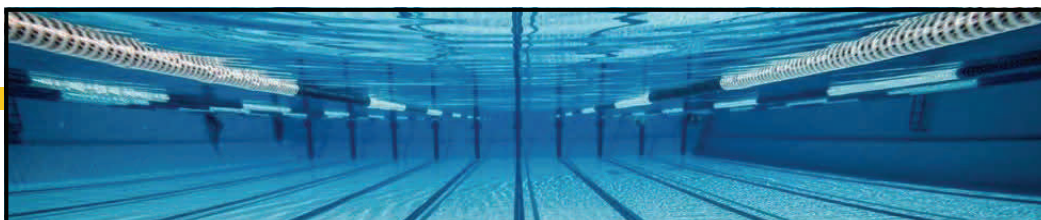
- Matin

- Après midi

**Dimanche 25 septembre 2022**

- Matin

Chaque session accueillera 120 participants.







Au niveau échancier il est nécessaire que nous ayons défini les contours de notre épreuve natation pour le 24 mars 2021.

Pour permettre de fédérer autour de ce projet, un **Comité Directeur se tiendra pour le début mars 2021** avec à l'ordre du jour notre participation à cet évènement.

- Proposition de la candidature de Pierre LOUBIERE au C.D.O.S du 77  
Après débat du bureau, personne ne s'opposant à cette candidature. Il est proposé de le mettre à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

**Réunion du Bureau du C.D 77 se termine à 19h30**

**Conseils pratiques en ces temps difficile pour les finances de nos clubs.**

## DONS ET RÉDUCTIONS D'IMPÔT

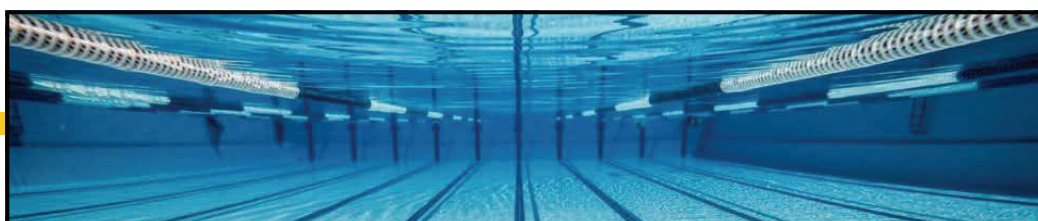
La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations permet aux organismes ou groupements recevant des dons de s'assurer auprès de l'administration, préalablement à la délivrance des reçus fiscaux, qu'ils répondent bien aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour que les dons qui leur sont alloués ouvrent droit à réduction d'impôt.

### Quel avantage pour le donateur ?

Dès lors que des organismes répondent aux critères définis aux articles précités, les dons qu'ils reçoivent ouvrent droit, pour le donateur, à une réduction d'impôt :

- pour les personnes physiques
  - de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
  - ou de 75 % des sommes versées dans la limite de 552 € pour les versements effectués en 2020 au profit d'associations venant en aide aux personnes en difficulté (546 € pour les versements effectués en 2019).
- pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés
  - de 60 % des sommes versées dans la limite de 10 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires hors taxes. La limite de 10 000 €, alternative à celle de 5 ‰ du chiffre d'affaires hors taxes, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2019. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 10 000 € ou celui de 5 ‰ du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Les organismes peuvent délivrer aux donateurs des reçus fiscaux justifiant le bénéfice de la réduction d'impôt.





### Suite des conseils

## Comment savoir si votre organisme peut percevoir des dons et délivrer des reçus ?

Il vous suffit d'adresser une demande par pli recommandé à la Direction départementale des Finances publiques du lieu du siège de l'organisme.

L'auteur de la demande doit être clairement identifié et habilité par l'organisme.

La demande doit être formulée sur papier libre et présentée selon le modèle fixé par voie réglementaire. Ce modèle est disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en cliquant [ici](#).

Elle doit être **préalable à la délivrance des reçus fiscaux** et comporter une présentation précise et complète de l'activité exercée par l'organisme, ainsi que toutes les informations nécessaires à l'administration pour apprécier si l'organisme relève de l'une des catégories mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

## La réponse de l'administration : délai et portée de la garantie

L'administration dispose d'un délai de 6 mois pour répondre à la demande de l'organisme. Il commence à partir de la réception du dossier complet.

La réponse positive de l'administration ne vaut que pour la situation décrite dans la demande. Elle ne pourrait valablement lui être opposée si les éléments d'information communiqués par l'organisme se révélaient erronés ou ne pas correspondre à sa situation réelle.

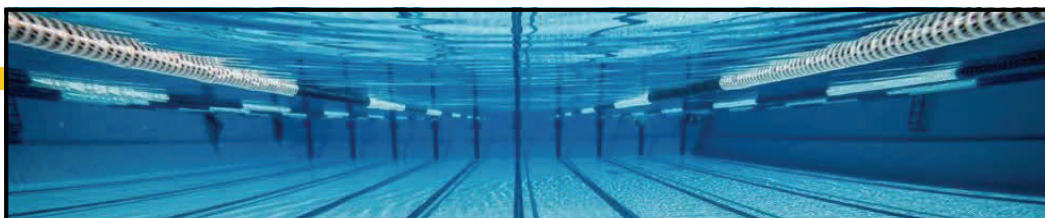
**Lorsque l'administration n'a pas répondu dans un délai de 6 mois, la demande est réputée tacitement acceptée.**

La réponse négative de l'administration doit comporter l'exposé des motifs qui la justifient.

L'organisme qui délivre des reçus fiscaux malgré une réponse négative de l'administration encourt une amende égale à 25 % des sommes mentionnées sur ces documents.

Il en va de même pour l'organisme qui délivre à tort de tels reçus dans l'hypothèse où il n'aurait pas interrogé l'administration sur ce point.

Extrait du site des impôts du gouvernement







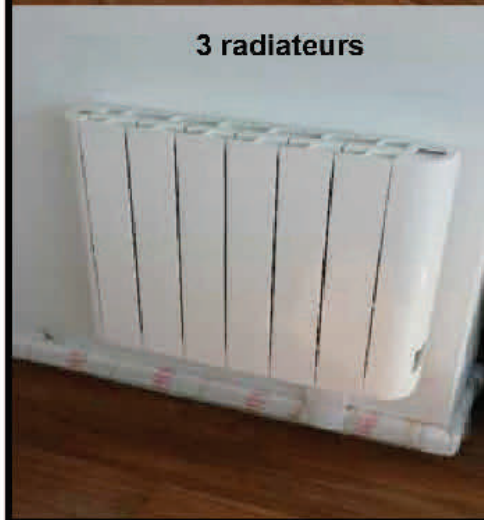
Suite des travaux d'aménagement des nouveaux locaux du C.D 77



Prises électriques et réseaux



Tableau électrique



3 radiateurs



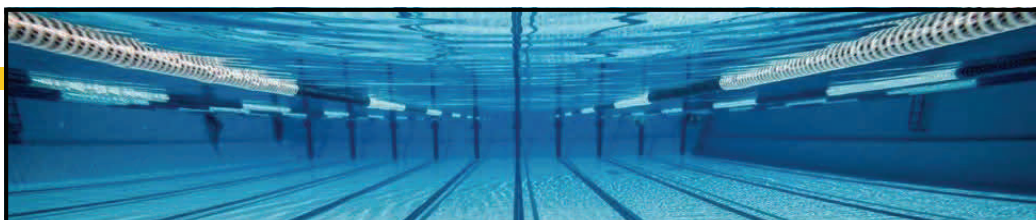
Eclairage plafond



Toute l'installation électrique du nouveau local a été complètement remplacée.

La réalisation de ses travaux ont permis de mettre nos nouveaux locaux en conformité au niveau électrique. Maintenant nous allons passer à la phase rafraîchissement afin que ceux ci puissent être utilisés par le secrétariat du Comité.

Fait le : samedi 27 février 2021





# INFO FLASH



## Les CONSIGNES du Colosse aux pieds d'argile

« Mon œil t'accompagne, à tout moment, pour te protéger »  
Signature du responsable :



**Si tu as besoin d'une aide dans les vestiaires, aux toilettes ou pour te faire soigner, demande à plusieurs adultes de s'occuper de toi et non pas à une seule personne, car n'oublie pas, on est une équipe !**

**Mieux qu'un bisou à ton coach sportif pour dire bonjour, tu serres une main ou tu fais un «tehe!» ... C'est ça le bonjour d'un guerrier !**

**Quand tu prends ta douche, vérifies bien que les portes du vestiaire sont bien fermées, tu n'as pas à montrer ta nudité à tout le monde!**

**Sous la douche, aucun adulte ne t'accompagne, c'est TA douche et pas la sienne!**

**Le vestiaire est interdit aux étrangers sauf à ton éducateur ou à un parent autorisé, ose faire respecter la loi de l'intimité !**

**Seuls tes parents ou un parent autorisé à te prendre en charge peuvent s'occuper de toi dans les vestiaires. Tous les autres c'est «Du Balai!»**

**Si tu ne peux te laver tout seul, pas grave! tu te laveras chez toi !**

**N'oublie pas de faire signer à tes parents en début d'année l'autorisation d'être pris en photo avec un adulte sinon, y'a pas photo !**

**Si tu te sens mal à l'aise dans une situation, même avec un adulte, dis NON. C'est toi le patron ! Si un adulte te fait des choses qui te dérangent, ce n'est pas de ta faute. C'est LUI le coupable!**

**Nous, les colosses, on est là pour te protéger alors si t'as un problème, parles-en à ta personne de confiance, elle te croira et elle t'aidera.**

**ASSOCIATION Colosse aux pieds d'argile**  
345, rue René Loustalot  
40990 Saint Paul les Dax  
**07 50 85 47 10**  
colosseauxpiedsdargile@gmail.com  
#association Colosse aux pieds d'argile  
@COLOSSEPIEDSDAR












L'ASSOCIATION «Colosse aux pieds d'argile» a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles dans les milieux sportifs. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes.

**07 50 85 47 10**

**ASSOCIATION Colosse aux pieds d'argile**  
345, rue René Loustalot - 40990 Saint Paul les Dax  
Contact: [contact@colosseauxpiedsdargile.com](mailto:contact@colosseauxpiedsdargile.com)

**f** «Association Colosse aux pieds d'argile» **t** @COLOSSEPIEDSDAR

[www.colosseauxpiedsdargile.org](http://www.colosseauxpiedsdargile.org)



**Vous pouvez contacter cette association : Colosse aux Pieds d'argile si vous êtes confrontés à ce genre de situation dans le milieu sportif.**